



Vie Nouvelle N° 31 - MARS 2020

FINANCES

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S CGT FINANCES

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Revalorisation différenciée
au 1^{er} janvier 2020
 - 4 Lettre à Darmanin
Bonnet d'âne pour
le Prés^t de la République
- 5 Les Retraités et le numérique
 - 6 Le 8 mars :
l'occasion de parler des femmes
Livret A
- 7 21 mars, journée intern^{ale}
contre le racisme
- 8 & 9 Les 100 ans d'affiliation
du SNAD-CGT
- 10 & 11 Lettre ouverte au
Président de la République
 - 12 Fac-simile de
« l'action douanière »

photo de couverture : Michel-Olivier BERNARD

Le **j**our



d'Après...

02

Éditorial

LE JOUR D'Après !...



A l'heure où nous écrivons ces lignes, la France tourne au ralenti et les Français sont majoritairement confinés chez eux attendant avec plus ou moins d'anxiété la fin de la pandémie du COVID-19.

Comme un signe prémonitoire (en médecine, « prémonitoire » signifie qui précède la phase aigüe d'une maladie infectieuse ou qui annonce une épidémie), fin 2019 l'UCR-CGT, pour développer l'action et construire nos revendications, a édité une carte de vœux à disposition des retraité-es et destinée au gouvernement rappelant leur aspiration à vivre dignement, à pouvoir se soigner correctement et exiger la mise en place de rencontres sur le grand âge.

La crise sanitaire de ce moment, qui s'ajoute à la crise sociale, économique, culturelle, que nous subissons depuis deux décennies, valide ce contre quoi nous nous battons : l'absurdité des politiques de casse des services publics, au premier rang desquels le service public de santé, pour le plus grand profit du capital et de ses valets.

Toute crise est révélatrice des erreurs du passé et du présent. Le Président Macron a dit qu'il y aurait « un avant et un après » COVID-19. « Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises, quoiqu'il en coûte » a-t-il assuré, ajoutant « ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en-dehors des lois du marché » faisant allusion sans vergogne aux vertus de « l'Etat providence ».

Le « jour d'après... », il faudra nous souvenir de ces paroles et exiger la mise en place de politiques publiques au service de tous, hors champ du capital. Nous souvenir qu'un soir de crise sanitaire historique, le Président Macron a solennellement déclaré que « déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond à d'autres, est une folie ».

Pour l'heure, et jusqu'au « Jour d'après », gageons que les mêmes qui ne tarissent pas d'éloges sur le dévouement des personnels hospitaliers, de l'agent de service aux professeurs de médecine, reprendront leur bonnes vieilles recettes libérales et continueront à mettre les services de santé dans le giron des faiseurs de profit. Mais le « Jour d'après... », au sortir d'une crise sanitaire historique, nous reprendrons le combat contre les mauvais coups du capital, plus forts qu'avant parce que cette crise aura validé nos convictions.

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Guy CARRIERE

Rédacteurs :

Guy CARRIERE - Jean-Paul GIRARD -
Alain GUICHARD - Fabienne JOUAN-
NEAU - Dominique MASSELIN - Marie-
France NARDOT - Odette TERRADE
Maquettage : M-O. BERNARD

Imprimé par RIVET Presse Edition
Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
0324 S 08364

N° ISSN : 2276-1063

**UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS
DES FINANCES CGT**

263 rue de Paris Case 540
93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.66

TÉL : 07 84 41 29 02

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €





REVALORISATION DIFFÉRENCIÉE DES PENSIONS AU 1^{ER} JANVIER 2020

03

Après 2019, le gouvernement et sa majorité aux ordres viennent de décider de ne pas appliquer les dispositions de l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale en instaurant une sous-indexation des pensions de retraite avec une augmentation limitée à 0,3 % au lieu du 1 % qui aurait dû être attribuée à tous.

retraites de base, introduisant, de fait, une différence de traitement entre ceux ne percevant que des retraites de base et ceux ayant des retraites de base et des retraites complémentaires. Ainsi, cette mesure de revalorisation différenciée va conduire à des situations très différentes selon la proportion entre retraite de base et complé-

vant 4 200 € (2 100 € chacun) de pensions brutes en 2019 percevra 4 212,60 € en 2020. Un couple ayant le même montant de pensions mais avec 2 600 € pour l'un et 1 600 € pour l'autre percevra 4 223,80 € en 2020.

Une personne seule percevant 2 500 € de pension brut en 2019 percevra 2 507,50 € en 2020 tandis qu'une

autre ayant 1 800 € de retraite et 700 € d'autres revenus aura une augmentation mensuelle de 18 € de sa pension en 2020.

Les retraités percevant un total mensuel de pensions de base et complémentaires inférieur ou égal à 2 000,99 € bruts auront 1 % d'augmentation ; entre 2 001 et 2 008,99 € : 0,8 % ; entre 2 009 € et 2 012,99 € : 0,6 % ; et de 2 013 € à 2 014,99 € : 0,4 %.

Evolution pour les retraités n'ayant que des pensions de retraite de base

Pensions brutes mensuelles perçues en 2019 et taux de revalorisation	Pensions brutes mensuelles perçues en 2020
1 997 € : +1% = +19,97 € et 2 001 € : +0,8% = +16,008 €	2 017 €
1 998 € : +1% = +19,98 € et 2 002 € : +0,8% = +16,01 €	2 018 €
1 999 € : +1% = 19,99 € et 2 003 € : +0,8 % = 16,024 €	2 019 €
2 000 € : +1% = 20,00 € et 2 004 € : +0,8% = 16,032 €	2 020 €
2 000,99 € : +1% = 20,009 €, 2 005 € : +0,8% = 16,04 €, 2 009 € : +0,6% = 12,054 €, 2 013 € : +0,4% = 8,052 € et 2 015 € : +0,3% = 6,045 €	2 021 €
2 006 € : +0,8% = 16,048 €, 2 010 € : +0,6% = 12,06 €, 2 014 € : +0,4% = 8,056 € et 2 016 € : +0,3% = 6,048 €	2 022 €
2 007 € : +0,8% = 16,056 €, 2 011 € : +0,6% = 12,066 €, 2 014,99 € : +0,4% = 8,059 € et 2 017 € : +0,3% = 6,051 €	2 023 €
2 008 € : +0,8% = 16,064 €, 2 012 € : +0,6% = 12,072 € et 2 018 € : +0,3% = 6,054 €	2 024 €
2 008,99 € : +0,8% = 16,071 €, 2 012,99 € : +0,6% = 12,077 € et 2 019 € : +0,3% = 6,05 €	2 025 €
2 020 € : +0,3% = 6,06 €	2 026 €

Vous avez dit "justice, équité, égalité" ?

Et c'est ce même gouvernement qui parle de justice et de complexité pour justi-

Le Conseil Constitutionnel a validé cette disposition contenue dans l'article 81 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020, tout en reconnaissant que cette revalorisation différenciée aura des répercussions d'année en année. Il n'a pas estimé qu'il y avait une rupture car cela entraîne une différence de revalorisation limitée à 14 € maximum !

mentaire pour des personnes ayant le même montant brut de retraite.

Ainsi, il y a non seulement un écrasement complet entre 1 997 et 2 020 € en 2019, mais ce bouleversement sera permanent puisque les prochaines revalorisations interviendront sur le montant des pensions perçues en 2020.

Il convient de noter que cette revalorisation ne concerne que les

De plus, cela va introduire d'autres disparités. Ainsi, un couple perce-

fier sa réforme de casse des régimes de retraite actuels. Et il n'a même pas honte, pas plus que ses alliés syndicaux.

Comment dans ces conditions croire le discours du Premier ministre, annonçant pour l'avenir le maintien du pouvoir d'achat de nos pensions sur le salaire moyen. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Pinocchio, tu es battu !

04

LETTRE À MONSIEUR DARMANIN

Montreuil, le 20 mars 2020



Photo : capture d'écran TV

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez écrit à mon épouse et à moi-même afin de nous informer que le taux du prélèvement à la source de notre impôt sur le revenu serait diminué à partir de janvier 2020.

C'est doublement une mauvaise nouvelle :

1°) parce qu'il vaudrait mieux diminuer le poids de la TVA plutôt que celui de l'impôt sur le revenu.

2°) parce qu'en tant que retraités cette baisse de notre impôt sur le revenu provient plus d'une revalorisation insuffisante de nos pensions de retraite que de la révision des tranches de l'IR.

En effet, notre revenu imposable n'a augmenté que de 0,15% entre 2018 et 2019 et n'augmentera que de 0,3% entre 2019 et 2020 alors que les tranches de l'impôt sur le revenu ont été revalorisées de 1% pour le calcul de l'IR en 2019 et en 2020. Ainsi entre 2018 et 2020 notre revenu imposable n'aura augmenté que de 0,45%, bien moins que l'inflation. La baisse du taux de prélèvement de notre impôt sur le revenu à partir de janvier 2020 est donc surtout la conséquence d'une insuffisance de la revalorisation de nos pensions de retraite plus qu'à une baisse du barème.

De plus, pour satisfaire aux annonces du Président de la République, vous avez décidé la mise en place du 100 % pour l'optique et le dentaire en faisant supporter cette prise en charge à la protection sociale complémentaire et donc, in fine, aux mutualistes. Nos cotisations ont en conséquence augmenté de 2,67% depuis le 1er janvier 2020 ce qui accroît encore notre perte de pouvoir d'achat. Pour nous, cette complémentaire santé est indispensable car, contrairement à ce que nous a dit un député de votre majorité, les retraités sont loin d'être tous pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

Un syndiqué de la CGT Finances Publiques



Un bonnet d'âne pour le Président de la République

Lors de sa rencontre avec les soldats de la force barkhane fin 2019 à Bouaké en Côte d'Ivoire, le Président de la République a fait la démonstration de sa méconnaissance du dossier retraite. Il a déclaré : « quand on est militaire on ne touche pas la retraite, on a une pension, c'est différent ». Comment peut-il ignorer que les militaires tout comme les fonctionnaires d'Etat per-

çoivent une pension de retraite qui leur est attribuée au titre du Code des pensions civiles et militaires de retraite et que toutes les personnes en retraite perçoivent une pension au titre d'un ou plusieurs régimes. Le Président de la République n'a pas dû lire le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui, dans son article 52 (devenu l'article 81 dans la loi) portant revalorisation

pour 2020, indique « les pensions servies par les régimes obligatoires de base » et non pas les retraites. Vraiment le Président est disqualifié pour parler de la réforme des régimes de retraite qu'il veut imposer.

NB : A son retour de Jérusalem, Monsieur Macron a déclaré à Radio J, dans une dictature un clan impose ses lois. **Comment compte-t-il imposer sa contre-réforme des retraites ?**

LES RETRAITÉ-ES ET LE NUMÉRIQUE

A l'instar de la langue d'Esopo, la technologie est la meilleure ou la pire des choses selon l'usage qui en est fait.

Dans le cadre de la préparation de son 12ème congrès en mai 2020 à Saint-Malo, l'UCR a organisé le 30 janvier un colloque intitulé «Les retraités et le monde du numérique»*, animé par José Fort, dont les 4 intervenants ont illustré cet adage.

Après une présentation historique des révolutions technologiques intervenues en Occident depuis le début du 19è siècle, caractérisées chacune par l'apparition de 3 éléments : objets techniques, réseaux et énergies, Pierre Musso s'est attardé sur celle de la téléinformatisation en cours.

Après avoir été pionnière pour la numérisation des réseaux de télécommunication (Transpac et Minitel), la France se contente de mesures défensives de régulation et de protection dont il souligne les limites face au vide industriel. Le déploiement des systèmes d'information dans les entreprises et les institutions impacte le système productif et le travail et l'accélération de la numérisation impose une prise en compte urgente des enjeux de pouvoir.

Echanges avec la salle : fracture numérique, protection des individus et des données, besoins de formation y compris permanente dans le cadre du service public de proximité, limites écologiques au développement de l'informatique et nécessité de réparer les dégâts de l'industrialisation, place des retraités dans la construction de la demande sociale.

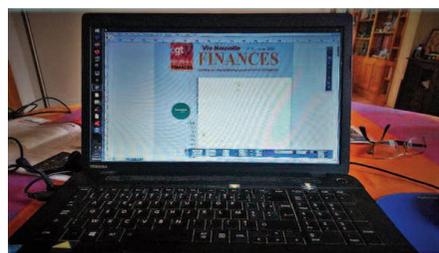
Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des Droits (autorité administrative indépendante constitutionnelle et ses pouvoirs :

mise en demeure, publicité, saisine de la justice et suivi de la mise en œuvre des conventions internationales).

Principales causes de saisine : inégalités territoriales, fracture numérique, relations avec les services publics. Le rapport du Défenseur des Droits dénonce la rupture d'égalité dans l'accès aux services publics induite par la dématérialisation.

L'UCR contribuera à la construction d'alternatives à la dématérialisation totale, sans éluder la question du coût de l'accès aux outils numériques.

Pour Dominique Noguères, le numérique facilite l'échange d'informations et le partage de connaissances. 90 % de la population européenne est



connectée sans protection de ses données. Le danger réside dans la multiplication des outils de surveillance, des fichiers et croisements des données sans qu'on sache ni par qui, ni comment elles sont stockées et utilisées. L'accès à la justice de tous les jours via les outils numériques sans en connaître les codes et les usages spécifiques aggrave les inégalités. Il est indispensable de consulter le site de la CNIL, source d'information et non « rempart », pour les précautions à prendre sur nos ordinateurs.

Malgré les protections théoriques, les

personnes ne disposant pas d'internet sont exclues du droit à l'information (bulletins de pension) ; le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) est détourné pour le fichage des militants et il est extrêmement difficile de se faire radier des fichiers.

L'Etat est de plus en plus policier, la limitation du droit de manifester restreint les libertés. Les réseaux sociaux sont utiles mais facilitent la surveillance patrouille et policière. Il faut combattre les velléités de marginaliser les retraités.

Christophe PRUDHOMME interroge l'objectif de la télémédecine. S'agit-il d'améliorer la prise en charge médicale ou de réduire les moyens humains et d'enrichir les fabricants ?

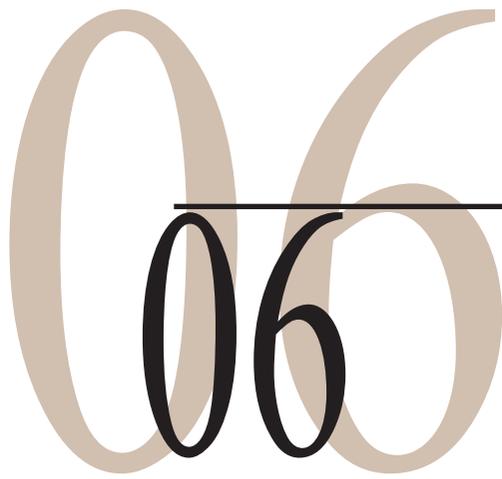
Pour la ministre, le numérique va « sauver » l'hôpital en état de « mort clinique ». Le dossier médical partagé (DMP) est inadapté, les informations essentielles pour les urgences pourraient être stockées sur la puce de la carte Vitale.

Un ancien de Thalès témoigne de la bataille gagnée contre le désengagement de la filière médicale.

Marie-Paule POUSSIER, satisfaite de la tenue du colloque, de la participation et de la qualité des intervenants, inscrit la suite de cette journée selon 3 axes :

- ▶ la promotion du numérique au service des citoyens,
- ▶ la gratuité et l'égalité d'accès, le refus de l'exclusion,
- ▶ la formation, l'accompagnement, la médiation

*L'intégralité des interventions est sur le site de l'UCR.



8 MARS*

L'OCCASION DE PARLER DES FEMMES

Il est temps d'appliquer aux femmes le droit républicain d'ÉGALITÉ entre les citoyens.

Faut-il rappeler que ce droit est inscrit dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 en ces termes : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Décidément, en France, l'application des lois...

On connaît le constat : le salaire des femmes est de 10 points inférieur à celui des hommes. En ce qui concerne les retraites, l'écart est actuellement de 40% (si on ne tient pas compte de l'incidence des enfants).

La retraite de 37% des femmes est inférieure à 1000€. Il y a des causes à cela, (mais pas de justifications !) : pour les femmes la carrière présente des trajectoires morcelées en raison des enfants, de travail partiel, de passage par des périodes de chômage (et la réforme de l'assurance chômage qui va commencer à s'appliquer va préca-

riser de plus en plus les femmes.)

Il est urgent que le gouvernement s'empare de cette question. Le système de retraite par points peut attendre et même disparaître, conformément à la volonté majoritaire du pays. « On » nous dit que les femmes seraient bénéficiaires de la réforme : c'est un mensonge et il est confirmé



par le rapport de l'Institut de la Protection Sociale. Elles ne figurent même pas dans les cas types présentés par le Gouvernement! Vous avez dit mépris ?...

Parlons plutôt d'un autre projet, celui de la CGT : l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, c'est 6,5 milliards d'euros en plus pour la

Sécurité sociale, 1% d'augmentation de la masse salariale dans le privé c'est 3,6 milliards de cotisations en plus sans parler de la revalorisation immédiate du point d'indice dans la Fonction publique, la suppression des exonérations patronales qui ne profitent pas à l'emploi pour les entreprises du CAC 40 c'est au minimum 5,5 milliard en plus. Le financement n'est donc pas un problème, il y a de quoi satisfaire toutes les revendications de la CGT tout en respectant la loi sur l'égalité Femmes/Hommes.

On ne nous donnera rien, il faudra comme nos prédécesseurs, lutter pour arracher de nouveaux conquits sociaux. Les femmes sont les principales intéressées. Elles participent activement à toutes les mobilisations pour en finir avec la domination masculine et la loi du profit qui détruit nos vies et la planète.

*Journée internationale des Droits des Femmes



-- Livret A à 0,5 % : un vrai hold-up ! --

Ignares, incompetents ou les deux en même temps !

Le gouvernement a décidé de baisser le taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée (LA, LDD) d'1/4 de point et celui du LEP (livret d'épargne populaire) de 1 %.

Le sinistre Lemaire joue l'imbécile-idiote en annonçant que cette baisse sera profitable au logement social.

Chacun sait que ces livrets d'épargne servent justement pour cela, alors la baisse des taux entrainera un effet contraire. Depuis 120 ans, cette épargne protégée a financé la construction de logements sociaux. C'est du long terme pour des gouvernants à courte vue !

N'auraient-ils rien compris ou poursuivraient-ils encore sur ce sujet comme sur d'autres une intoxication mentale des citoyens ?

Non, non !

La réalité est plus triviale : l'encours d'épargne populaire dépasse les 400 milliards d'euros, c'est plus de 1 milliard d'euros qui sera volé aux épargnants populaires.

Après la baisse des APL, qui a grève le budget des organismes sociaux, Macron et Cie continuent d'affirmer que la construction reste un objectif prioritaire. Qui peut encore les croire ? Les prêts dans ce domaine ont diminué de 20% en 2018.

A qui profite le crime ?

21 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME

« **La discrimination raciale est un poison qui mine les individus et les sociétés, perpétue les inégalités et nourrit la colère, l'amertume et la violence.** »
(Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO)

Le 21 mars 1960, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police ouvre le feu sur des manifestants anti-apartheid et tue 69 personnes.

En 1966, pour garder la mémoire de cette sinistre journée et en faire un symbole de lutte contre le racisme et la xénophobie, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé chaque 21 mars journée internationale de lutte pour l'élimination de la discrimination raciale sous toutes ses formes.

L'Union fédérale des retraités CGT des Finances s'inscrit sans réserve dans cette journée d'action car la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de toute nature est dans l'ADN de la CGT.

Le racisme, incompatible avec le message de la CGT

Notre conception n'est pas celle du rejet de l'autre mais du rassemblement pour, « *avec nos différences, donner des couleurs à l'avenir* ».*

Le repère revendicatif consacré à ce sujet réaffirme que « *tous les motifs de discrimination doivent être combattus avec la même intensité que ce soit en lien avec le sexe, l'identité de genre, la situation de famille, l'origine sociale, l'origine nationale, l'origine ethnique et culturelle, les convictions religieuses, les opinions politiques ou idéologiques, l'activité syndicale, associative, mutualiste, la participation à la grève, l'apparence physique, l'orien-*

tation sexuelle, l'âge, l'état de santé, le handicap et les caractères génétiques, le lieu de résidence ».

Combattre les discours xénophobes et populistes qui polluent l'espace public

De fait, la banalisation des idées, des comportements et attitudes racistes ou antisémites dans notre quotidien est une réalité. Le racisme institutionnel ne recule pas malgré de fortes aspirations à l'égalité et à la dignité.

Nous venons de vivre dans notre pays une campagne d'élections municipales. Combien de candidats ont osé poser dans leur programme la question du racisme et de la discrimination ? Beaucoup trop peu ! Et pourtant, ainsi que le souligne l'UNESCO, les villes ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la diversité et de l'inclusion. Les équipes municipales et leurs services représentent la proximité et sont les mieux placées pour cibler les groupes les plus défavorisés : personnes en situation de handicap, jeunes, migrants et réfugiés, femmes et filles vulnérables, personnes âgées...

Le principe de laïcité qui complète utilement notre devise républicaine de « **Liberté, Égalité, Fraternité** », reconnaît à chacun, depuis la loi de 1905, la liberté de culte et la liberté de conscience. L'article 9 de la Convention Européenne des droits de l'Homme réaffirme la portée européenne des droits fondamentaux de liberté de conscience et de culte.

La préoccupation de la CGT, c'est « *le respect de ces valeurs et la volonté de faire avancer ensemble le progrès social, en ne plaçant aucune opinion au-dessus des autres, contribuant ainsi à l'égalité républicaine. Chacun reste*

L'élimination
des préjugés

#ÇaCommenceParMoi

libre de son expression publique, dès lors qu'elle ne met pas en cause d'autres libertés ». (Ph. Martinez)

Dans un climat d'incertitude sociale généré par deux décennies de crise sociale, économique, culturelle à laquelle s'ajoute aujourd'hui une crise sanitaire liée au coronavirus, « *l'autre* » est toujours un bouc émissaire commode et la discrimination raciale une tentation dangereuse que savent bien exploiter les artisans de la haine de l'autre. En témoigne le racisme anti-asiatique dont ont été victimes nombre de nos concitoyens ou résidents originaires de ce continent et leur réponse outrée par le « *# ne suis pas un virus* ».

L'UFR Finances CGT, à l'instar de toute la CGT, fait sien l'appel de l'UNESCO « *à un sursaut citoyen pour transmettre les valeurs de solidarité, d'empathie et d'altruisme* ».

Dans un monde de diversité, la compréhension et le respect de l'autre sont la seule voie possible. « *Construire des murs contre les autres, c'est souvent s'enfermer soi-même* » (cf. article « *Les Murs* » VNF n°30). Notre diversité est une force ; apprenons à y puiser des ressources d'inventivité, de créativité et de paix.

« Lorsque nous respectons davantage les autres, nous nous respectons aussi davantage nous-mêmes »
(Irina BOKOVA)

*Campagne CGT contre l'extrême droite.

07

08

LES CENT ANS D'AFFILIATION DES DOUANES À



D'où vient le SNAD-CGT ?

Issus des amicales de douaniers créées en 1902 (grâce à la loi sur les associations de 1901), les syndicats des agents du service actif et des services sédentaires furent fondés en 1919.

Ils adhèrent à la CGT en 1920 (malgré l'interdiction de se syndiquer dans la fonction publique) puis autonomie de 1921 à 1936.

Dans les années 1930, le syndicat du service actif comptait plus de 15 000 adhérents et 1 600 pour le syndicat des services sédentaires (sur 22 000 douaniers).

Pendant la guerre 39/45, sous le régime de Vichy, le syndicat fut dissous. De nombreux militants rejoignirent la Résistance. Certains membres éminents occuperont même des hautes responsabilités dans les mouvements de résistants.

On retrouve parmi les militants les plus connus du SNAD-CGT :

- Fabien ALBERTIN (1879-1950) : douanier, homme politique français, avocat, directeur de rédaction du journal l'Action douanière dès 1908 ;



- Jean CRISTOFOL (1901-1957) : douanier, syndicaliste CGT, homme politique

français, député des Bouches-du-Rhône, aire de Marseille ;



- Gaston CUSIN (1903-1993) : douanier, syndicaliste CGT, résistant, commissaire régional de la République à la Libération, haut fonctionnaire ;



- Marcel DUFRICHE (1911-2001) : douanier, syndicaliste CGT, résistant, secrétaire de l'UL-CGT de Dieppe, Secrétaire de Benoît Frachon, maire de Montreuil de 1971 à 1984.

N DU SYNDICAT DES AGENTS À LA C.G.T. / 1920 - 2020



En 1947, une partie importante du conseil d'administration du syndicat du service sédentaire décida de partir pour le syndicat FO. Les adhérents du syndicat des agents du service actif décidèrent, eux, de rester à la CGT.

Le nombre d'adhérents dans les années 1950 est alors d'environ 13 000 douaniers, du service actif principalement. En 1952, il recueillait 87,8 % des voix chez les 13 900 agents en tenue. En 1957, le syndicat confirme son affiliation à la CGT à 76 %. En 1957 /1959, la CGT pesait 49 % des voix pour

l'ensemble du personnel des bureaux et des brigades des Douanes.

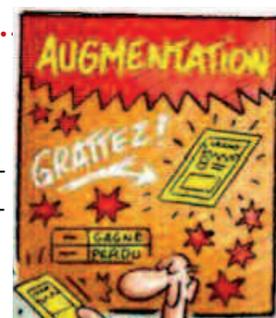
Puis en raison de l'éclatement syndical avec l'apparition d'autres syndicats, le nombre de ses adhérents a décliné. Son poids électoral s'est également effrité au fil du temps.



Vive la retraite à points !... ?...

Dans le cadre de la Loi Fillon de 2003 sur les retraites a été mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP), afin de créer un régime complémentaire sur une partie des primes pour les fonctionnaires.

La valeur d'acquisition des points entre 2005 et 2019 a été majorée de 23,17 % passant de 1 à 1,2317 et la valeur de service a été seulement majorée de 15,12 % passant de 0,04 à 0,04605. La valeur de service du point a perdu, en 15 ans, 6,55 % par rapport à la valeur d'achat. Un bel exemple de ce que l'on peut faire avec les pensions de retraite à points. Fillon avait bien raison lorsqu'il a dit qu'un système à points permet de baisser le rendement sans difficulté.



A méditer, dans le cadre du projet de réforme que veulent imposer Macron et son gouvernement.



Lettre ouverte au P

Paris, le 10 février 2020

Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion, particulièrement lors de l'envoi de précédents courriers, de vous présenter le travail, les revendications, et les actions de nos organisations de retraités, depuis juin 2014, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées et, plus largement, pour tout ce qui touche à la place des personnes retraitées dans notre société.

En ce début d'année 2020, alors que vous êtes à mi-mandat de votre présidence de la République, nous tenons à venir faire le point avec vous sur la situation que vous accordez aux personnes retraitées.

Avant votre élection de mai 2017, vous aviez, lors de votre campagne électorale, prononcé des mots très forts quant à vos choix ultérieurs à l'égard des personnes retraitées : «Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées ».

Mais, très rapidement après votre élection à la présidence de la République, vous-même, votre Premier ministre, les membres du gouvernement et souvent aussi des membres de la majorité parlementaire, n'avez eu de cesse de mettre à l'index les personnes retraitées qui, au-delà de 1 000 euros de pension mensuelle, étaient qualifiées de personnes privilégiées et de nanties au-delà de 2 000 euros I De façon très cohérente avec cette caricature, le PLFSS 2018 prévoyait un net décrochage des pensions par rapport à l'inflation, et encore plus par rapport aux salaires, et même une baisse brutale des retraites par une augmentation de 25 % de la CSG. Pendant le même temps, le PLF 2018 montrait, de façon brutale, vos priorités idéologiques et politiques, avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, avec le plafonnement à 30 % de l'imposition des dividendes (soit seulement 12,8 % d'impôt sur le revenu) et avec la suppression de l'ISF sur les patrimoines mobiliers. Pendant que vous veniez ponctionner notamment toutes les personnes retraitées (sauf celles pouvant être par ailleurs propriétaires d'un important portefeuille boursier), vous faisiez des cadeaux fiscaux très conséquents à la minorité la plus riche de notre pays. Ces cadeaux participaient à l'élargissement des déficits publics sur lesquels vous vous appuyez ensuite pour prôner la rigueur budgétaire à l'égard des dépenses publiques de solidarité notamment.

La réponse des personnes retraitées, à l'appel de nos organisations, a été claire, avec plus de 200 000 retraités et retraitées dans la rue le 15 mars 2018. Ceci a conduit votre gouvernement à prendre quelques dispositions mineures à l'égard des plus basses pensions. Mais rien n'a été changé dans ses choix d'austérité à l'égard du plus grand nombre, dont la population retraitée. De nombreuses mobilisations de retraités ont eu lieu partout en France ces dernières années. Vous avez reçu des milliers de cartes pétitions revendiquant l'augmentation des pensions.

Aujourd'hui, en janvier 2020, nos organisations continuent d'exiger la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014.

.../...



u Président de la République

111

Par ailleurs, nous sommes fortement opposés à votre réforme des retraites. Contrairement au discours mensonger tenu par les membres du gouvernement, nous voyons bien que toutes les personnes actuellement retraitées seront très directement et très fortement impactées par cette réforme. Le plafonnement du poids des retraites à 13,8 % du PIB est la programmation d'une dégradation continue du niveau de vie des personnes retraitées. Nous savons que dans les prochaines décennies, le nombre de personnes retraitées sera en augmentation, sauf si l'âge de départ en retraite est progressivement porté à 70 ans et si la dégradation continue de l'accès aux soins et de l'hôpital public augmente la mortalité des personnes âgées et réduit donc l'espérance de vie de cette partie de la population. C'est déjà là une motivation de notre opposition à votre réforme des retraites.

Nous y sommes aussi opposés, car nous ne voulons pas, pour nos enfants et nos petits-enfants, qu'ils passent toute leur vie dans l'angoisse de la situation qu'ils connaîtront dans leurs vieux jours. En effet, c'est bien ce qui leur arriverait avec le remplacement d'un système à prestations définies par un système à cotisations définies.

Enfin, l'annonce récente du report de la loi Grand Âge, que votre gouvernement présentait comme une autre « mesure phare » de votre quinquennat, nous confirme que vous avez bien passé les personnes retraitées au rayon « pertes et profits » : moins de ressources pour les personnes retraitées, c'est une garantie supplémentaire de profits pour d'autres. Les multiples rapports qui ont pu être réalisés sur ces questions convergent pour souligner la gravité de la situation : le manque criant de personnel conduit trop souvent à une maltraitance institutionnelle des personnes hébergées et soignées dans ces établissements. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. Les restes à charge sont prohibitifs pour de nombreuses personnes et pour les familles. Il s'agit de promulguer une loi ambitieuse à la hauteur des demandes et des attentes.

Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion, mais de la justice sociale.

À l'heure où toutes les professions et catégories sociales, ou presque, se prononcent contre votre projet de réforme des retraites, il serait utile, pour la qualité du débat démocratique que vous prônez, que les représentants des personnes retraitées puissent vous rencontrer pour vous présenter nos demandes et nos propositions. Nous sommes dans cette attente.

Pour les huit organisations de retraités,

Olivier Jouchter,
UCR-CGT

o.jouchter@cgt.fr

